

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 8
Trois mois... 4
Poste : 35 fr.
an... 18
mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
seul rattachement dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Juillet 1876.

Chronique générale.

Nous avons trois discours prononcés par
les présidents des trois groupes de gauche
de la Chambre des députés, MM. Germain,
Albert Grévy et Lepère. Si nous suivions
l'ordre des dates, nous devrions nous occu-
per d'abord de celui de M. Albert Grévy,
mais celui de M. Germain est plus important
au triple point de vue des questions abor-
dées, de la longueur, et de l'importance du
personnage (le président du centre gauche
étant candidat perpétuel au ministère des fi-
nances, tandis que M. Albert Grévy n'est
que le frère de M. Jules Grévy).

Donc M. Germain a commencé par ex-
primer ses regrets de ne pouvoir « dérober à
M. Bethmont un peu de son éloquence et de
son charme ; » regrets peu justifiés, car il a
été tout aussi ennuyeux ; puis il a abordé
l'histoire du centre gauche depuis cinq ans.
De cette histoire nous relèverons un seul
point, d'une incontestable vérité : c'est que
le gouvernement actuel n'est autre que le
gouvernement de M. Thiers. « Ceux qui di-
rigent aujourd'hui les affaires sont ceux-là
mêmes qui ont guidé la gauche dans la der-
nière Assemblée. » M. Germain ajoute qu'ils
« ne seront ni moins fermes, ni moins ha-
biles au pouvoir qu'ils ne le furent dans l'op-
position. » Jusqu'à présent, l'habileté et sur-
tout la fermeté n'ont guère paru.

Parlant ensuite de la situation actuelle,
le président du centre gauche se demande
si les deux Chambres marcheront dans la
même voie. « Il paraît en douter, et afin d'é-
viter les conflits, il invoque un souverain
juge : l'opinion publique légalement consul-
tée. Il ne doute pas que le chef du pouvoir
ne s'incline devant cette opinion, et il ne
permet à personne de supposer qu'il choi-

sirait un ministère en contradiction avec la
majorité de la nation. » Ces grandes phrases
montrent que M. Germain est doublement
préoccupé et par l'élection de M. Buffet et
par la résistance du Sénat à la loi Wadding-
ton. M. Buffet n'est pas nommé, mais son
nom se lit entre toutes les lignes. Quant à la loi
Waddington, elle est présentée comme « as-
surant l'existence de la liberté d'enseigne-
ment supérieur, » et les catholiques de-
vraient une profonde reconnaissance au
protestant mal francisé qui « a assuré à l'E-
glise une liberté qui, sans sa loi, lui eût été
bientôt ravie. » Cela est purement ridicule
et, plus familier avec les questions religieu-
ses, M. Germain se serait épargné cette sot-
tise. Du reste, il comprend son inexpérien-
ce, et toute la fin de son long discours roule
sur les questions économiques, où nous
nous dispenserons de le suivre.

De l'allocution du président de la gau-
che républicaine, M. Albert Grévy, il y a
peu à dire ; il a eu le mérite d'être court.
En somme, il n'a guère parlé que de la pru-
dence et de la modération de son groupe,
que des adversaires « essayent de trans-
former en indécision et en faiblesse. » Ces
adversaires, grammaticalement, ce sont les
conservateurs, mais M. Albert Grévy son-
geait certainement aux ultra-radicaux ; seu-
lement il n'a pas eu le courage de le dire.

Le troisième orateur, M. Lepère, paraît
n'avoir pas pris son parti de l'échec de M.
Gambetta, lorsqu'il a voulu former de la
gauche une grande réunion dont il aurait la
direction. Après les élections des 20 février
et 5 mars, on avait pensé que « les cadres
des anciens groupes parlementaires n'a-
vaient plus de raison de se reformer, et que
l'imposante majorité républicaine pouvait
sans inconvénient délibérer en réunion plé-
nière sur l'application d'un programme
désormais commun. » Mais ce beau rêve
qui demandait l'unanimité s'est évanoui ;
adieu la réunion plénière et le programme
commun. Dès lors, l'Union républicaine a
dû, elle aussi, se reconstituer, sous peine
d'abdiquer, et elle a repris son « beau nom »
pour indiquer qu'elle était « résolue à tout

faire pour que la majorité républicaine
sortie des élections générales réponde par
ses actes à l'attente générale de la démocra-
tie française. »

Elle sait que, dans cette majorité, sa
« place deviendra chaque jour plus consi-
dérable, » car « elle sera avant tout respec-
tueuse de la volonté de ceux qui lui ont
donné leur confiance. » Si nous apparte-
nions au centre gauche et même à la gauche
républicaine, cette perspective ne nous pa-
raitrait pas rassurante, surtout si nous la
rapprochions du passage où le citoyen Le-
père déclare que l'Union républicaine re-
présente « les convictions républicaines de-
puis longtemps formées et l'esprit de pro-
grès. » N'y a-t-il pas là une menace pour
les républicains du lendemain et même du
surlendemain, qui foisonnent dans le centre
gauche et qui ne peuvent prétendre à repré-
senter « l'esprit de progrès ! »

On lit dans la Correspondance Saint-Ché-
ron :

« La panique qui s'est déclarée aujour-
d'hui à la Bourse montre que notre monde
politique et financier est très-anxieusement
préoccupé des conséquences de la guerre
qui va s'engager entre la Turquie et la Ser-
bie. Si la Turquie triomphe, l'esprit public
en Russie poussera le czar à une interven-
tion, ce qui ne peut manquer de provoquer
les plus sérieuses complications européennes.
Si, au contraire, la Serbie et ses alliés
sont vainqueurs, c'est l'intégrité de l'empire
ottoman qui se trouve menacé et, là en-
core, on entrevoit des complications très-
grandes. »

« Vous avez remarqué que, depuis son
avènement, Mourad V semble avoir dis-
paru de la scène politique ; on ne le voit
nulle part ; il n'est question de lui dans au-
cun acte : d'anciens amis très-intimes n'ont
pu l'approcher ; le bruit court qu'il est de-
venu fou. »

« Il y a aussi une grande agitation dans
les provinces slaves de l'Autriche ; les doc-

teurs, les Juifs et les libres-penseurs qui,
depuis la mort du célèbre prince de Metter-
nich, sont devenus les maîtres de la politi-
que du cabinet de Vienne, pourraient bien
avoir préparé l'enterrement de la monarchie
des Habsbourg. »

« J'ai causé avec des diplomates qui ne
sont pas éloignés de croire que nous mar-
chons à un remaniement de la carte d'Eu-
rope. »

« M. Gambetta a eu l'audace de dire di-
manche dernier, à Versailles, qu'on ne pou-
vait être patriote français qu'à la condition
d'être républicain. Les événements qui se
préparent en Europe sont un démenti à l'as-
sertion de M. Gambetta, car la République
enlève à la France toutes les meilleures
chances pour se relever et reprendre sa hau-
te position dans le monde. »

« Les intimes de la présidence prétendent
que toutes ces complications, tant de l'inté-
rieur que de l'extérieur, rendent le maré-
chal de Mac-Mahon très-soucieux et plus ta-
citurne que jamais, même dans le conseil
des ministres. »

« Les feuilles républicaines annoncent
qu'après s'être fait beaucoup prier, M. Pas-
cal Duprat consent à se charger de l'inter-
pellation au duc Decazes sur les affaires ex-
térieures. »

« Depuis ce consentement donné, il s'est
produit un incident qui fera peut-être réflé-
chir M. Duprat. »

« Les changements dans le personnel di-
plomatique, réclamés par la gauche, refusés
par M. Decazes et qui étaient le vrai motif
de l'interpellation, sont condamnés par M.
Thiers. »

« C'est M. Thiers qui, à la suite de confé-
rences avec les représentants des puissances
européennes, a prié le duc de ne déplacer au-
cun de ses agents, surtout ceux qui repré-
sentent la France à Berlin, à Vienne et à
Petersbourg. »

« On ne peut tout dire à ce sujet ; mais
l'intervention de l'ex-président en cette af-
faire est avouée par son entourage le plus
intime. »

« C'est dans les commentaires des jour-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Je ne répondis pas dans le moment ; toute cette
opulence venait de remuer quelque chose de mau-
vais au-dedans de moi ; en voyant tant de velours
et de soie, je me regardai, je ne sais pourquoi, et
j'eus honte d'être si mal vêtu.

Mais, dans ma honte, il y avait du mécontente-
ment ; je me sentais disposé à haïr le maître de
toutes ces richesses pour m'avoir fait remarquer
ma pauvreté.

Mauricet, qui ne se doutait de rien, continuait à
me détailler les beautés du logis ; j'écoutais avec
impatience ; le cœur me battait, le sang me montait
au visage, mes yeux ne pouvaient finir de regarder,
et plus je voyais, plus j'étais envenimé. Mon ambi-
tion, qui dormait depuis quelque temps, venait de
se réveiller, mais par l'envie !

Nous nous étions arrêtés dans un dernier sa-

lon, tandis que le domestique cherchait son maî-
tre.

Mauricet me montra tout à coup un méchant pe-
tit portrait à baguettes noires accroché au milieu
de grands tableaux richement encadrés. Il repré-
sentait un ouvrier en veste, tenant d'une main sa
pipe, et de l'autre un compas.

C'était de cette peinture à six francs dont on voit
des échantillons aux portes avec les modèles de
corsets et les faux rateliers.

Je demandai ce que c'était.

— Eh bien, parbleu ! c'est le bourgeois, me dit
le maçon.

— Il a donc été ouvrier ? demandai-je.

— Comme toi et moi, répliqua Mauricet, et tu
vois que ça ne lui fait pas affront.

Je regardai le cadre de bois noir, puis l'opulent
mobilier, comme si mon esprit cherchait la transi-
tion de l'un à l'autre.

— Ah ! ça te chiffonne le raisonnement, reprit le
maçon en riant ; tu cherches l'échelle qui a pu le
faire descendre ici du haut de son échafaudage.
Mais tout le monde ne sait pas s'en servir, vois-tu ;
en voulant la prendre, plus d'un a manqué les bar-
reaux : faut du poignet et de l'adresse.

Je fis observer qu'il fallait surtout de la chance,
que tout était heur ou malheur dans le monde,
et que nous n'étions pour rien dans le succès.

— Par exemple, père Mauricet, ajoutai-je ai-

grement, pourquoi n'avez-vous pas un hôtel aussi
bien que celui qui demeure ici ? Êtes-vous moins
méritant ou moins brave ? S'il a mieux réussi que
vous, n'est-ce pas tout bêtement une histoire du
hasard ?

Mauricet me regarda en clignant de l'œil.

— Tu dis ça pour moi, mais c'est pour toi
que tu le penses, fistot, répliqua-t-il avec ma-
lice.

— Tout de même, repris-je un peu vexé d'être
ainsi percé à jour. Je ne passe pas pour mau-
vais ouvrier, et je ne suis pas plus Champenois
qu'un autre ; s'il suffisait de faire son devoir pour
devenir millionnaire, je pourrais aussi aller en car-
rosse.

— Et c'est une manière de marcher qui te
conviendrait ? ajouta mon compagnon ironique-
ment.

— Pourquoi pas ? Tout le monde aime mieux
ménager ses jambes que celles des chevaux. Mais
n'ayez pas peur que ça m'arrive ; c'est ici-bas,
voyez-vous, comme autrefois dans les familles no-
bles : tout pour l'ainé, rien pour les cadets ; et
nous sommes des cadets, nous autres.

— C'est pourtant vrai ! murmura le maître com-
pagnon, qui devint tout pensif.

— Et il n'y a rien à dire, repris-je ; puisque c'est
convenu ainsi, c'est juste ! Faut pas déranger le
monde ! Seulement, voyez-vous, ça me fait bouillir

le sang quand je regarde la part de chacun. D'où
vient que celui-ci loge dans un palais pendant que
d'autres perchent dans un pigeonnier ? Pourquoi
est-ce à lui plutôt qu'à nous ces tapis, cette soie,
ce velours ?..

— Parce que je les ai gagnés, interrompit quel-
qu'un brusquement.

Je fis un soubresaut ; l'entrepreneur était der-
rière nous en pantoufles brodées et en robe de
chambre de basin.

C'était un petit homme grisonnant, mais taillé en
force et avec une voix de commandement.

— Ah ! il paraît que tu es un raisonneur, toi, re-
prit-il en me regardant entre les deux yeux ; tu me
jalouses, tu demandes de quel droit ma maison est
à moi plutôt qu'à vous. Eh bien, tu vas le savoir ;
viens.

Il avait fait un mouvement vers une porte in-
térieure ; j'hésitai à le suivre, il se retourna vers
moi :

— As-tu peur ? me demanda-t-il d'un ton qui
me fit monter le rouge jusqu'aux yeux.

— Que le bourgeois me montre le chemin, ré-
pliquai-je presque effrontément.

(La suite au prochain numéro.)

naux républicains de province sur le discours de M. Gambetta qu'il faut chercher la vraie signification de son langage.

» Evidemment, par suite d'un mot d'ordre parti de Paris, ces journaux expliquent très-nettement que la vie difficile, qui peut encore être faite quelque temps au parti démocratique suivant la parole de l'orateur de Versailles, tient à deux causes uniques :

» La composition du Sénat ;
» La présence du maréchal au pouvoir.
» Mais les obstacles, ajoutent-ils, ne peuvent être que temporaires :

» Le Sénat sera prochainement modifié comme composition.

» Le maréchal ne sera pas réélu par la majorité républicaine du congrès.

» Les gauches ont enfin obtenu la déclaration du maréchal de Mac-Mahon en ce qui concerne la cessation des poursuites pour les crimes et délits de la Commune. Mais un projet de loi exceptera les contumax et les criminels qui, comme le dit la lettre du maréchal, « n'ont respecté ni la vie, ni la liberté des personnes, ni les propriétés, » pour satisfaire leur vengeance ou leur cupidité, ou ceux qui ont préparé, organisé et dirigé le mouvement insurrectionnel. »

» Républicains et radicaux sont très-mécontents, bien entendu, de ces exceptions. »

On annonce que le conseil municipal de Paris est décidé à prendre l'initiative de l'organisation d'une fête « nationale » qui aurait lieu, le 14 juillet prochain, en l'honneur de l'anniversaire de la prise de la Bastille. Si nos radicaux n'ont pas de fête plus glorieuse à célébrer que la victoire remportée par plusieurs milliers d'émeutiers sur quelques malheureux invalides, il faut admettre qu'ils sont loin d'être riches en souvenirs de gloire.

Nous osons encore espérer que le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon ne permettra pas une manifestation qui constituerait une insulte à la France et un outrage à l'armée, dans la personne des vieux soldats tombés à leur poste d'honneur sous les coups d'une émeute. (Union.)

L'élection Maillé à la Chambre.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

On n'a jamais vu de candidatures officielles aussi énergiquement appuyées que sous la République.

Mais qu'importe ce qu'ont pu dire et faire les amis de M. Loustalot ! qu'importe que la pression officielle se soit exercée en sa faveur ! il est républicain, il est admis.

Le cas de M. Maillé est le même que celui de M. Loustalot. On se souvient à la suite de quel tour de passe-passe littéraire M. Ricard parvint jadis à faire invalider l'élection de l'honorable M. Fairé ; on sait le scandale que causa cet incident. Si l'Assemblée était équitable, elle devait se montrer d'autant plus sévère pour l'élection Maillé qu'elle a été plus impitoyable pour l'élection Fairé, mais là est le moindre de ses soucis, et si la raison et l'impartialité étaient de nature à la guider dans ses votes, elle aurait dû invalider sans retard l'élection de M. Maillé.

Avec une verve charmante, une aisance de parole, un esprit du meilleur aloi, l'honorable M. de Soland, qui faisait son début à la tribune, a mis en lumière les motifs d'invalidation.

Dans toutes les élections antérieures, le nombre des votants dans les cantons d'Angers n'a pas dépassé 7,000. A la dernière élection, il a été de 8,348. D'où vient cette augmentation inattendue, qui ne se retrouve pas dans les cantons ruraux ?

L'administration nouvelle a été nommée pour faire l'élection. Elle a voulu faire preuve de zèle en provoquant le retrait des cartes, et, pour cela, elle a fait afficher sur les murs les noms, prénoms, âge, etc., de tous les électeurs qui n'avaient pas retiré leurs cartes.

C'était un acte de zèle intempestif et dangereux. Il ouvrait la porte à la fraude en permettant, au moyen des indications portées sur l'affiche, de retirer illégalement des cartes.

Le samedi soir et le dimanche matin, les cartes ont été délivrées sans aucune espèce de contrôle ou de vérification. Il y a là une violation de loi électorale.

M. Fairé a demandé communication d'un registre d'ordre, tenu à la mairie, où l'on portait les noms des électeurs qui n'avaient pas été trouvés lors de la distribution des cartes. Cette communication, qui pouvait permettre de découvrir des fraudes, a été refusée dédaigneusement par le maire d'Angers.

Il est regrettable qu'après avoir ouvert la porte à deux battants à la fraude, le maire d'Angers l'ait fermée à double tour à la vérification.

Il est établi que des individus inconnus ont voté pour des absents, des aliénés, des condamnés, même pour des morts.

L'orateur examine les faits qui peuvent donner à la candidature de M. Maillé un caractère officiel ; et d'abord on a nommé, le 12 mai, une nouvelle administration municipale qui, dès la veille, et connaissant sa nomination du lendemain, s'est empressée d'adresser une circulaire aux électeurs, pour les engager à voter pour M. Maillé. On ne saurait contester la gravité de cet acte de pression administrative.

Les deux griefs invoqués par la protestation sont justifiés. Il est impossible que l'élection ne soulève pas de doutes dans les esprits de la majorité qui est assez forte pour être juste.

L'honorable M. de Soland a obtenu un très-grand et très-légitime succès ; nous sommes heureux de pouvoir l'en féliciter, et si nous avons un regret à formuler, c'est que M. de Soland, avec un talent d'une si réelle valeur, ne nous offre pas plus souvent l'occasion de l'applaudir.

Mais la raison et le droit n'ont pas de prise dans cette Assemblée. M. Maillé est républicain ; comme M. Loustalot, il est admis.

Laissez passer la justice du nombre républicain. — Charles Dupuy.

L'Univers donne les renseignements suivants, que publie le *Courrier de Bruxelles* dans sa correspondance, sur l'empereur de Russie et de M. le comte de Paris à Ems :

« La situation extérieure paraît à nos hommes politiques et aux chefs de notre armée se détendre. On ne croit plus généralement à une guerre générale pour cette année, ou du moins on est persuadé que la France ne s'y trouvera pas mêlée. C'est une opinion assez fondée aujourd'hui, mais à laquelle le moindre incident imprévu peut donner tort du jour au lendemain. J'ai eu quelques détails sur l'entrevue du comte de Paris avec l'empereur de Russie à Ems. C'est le czar lui-même qui a invité le chef de la famille d'Orléans à accepter une conférence avec lui.

» Son but était de se renseigner sur la situation du parti orléaniste en France et sur les chances d'une restauration monarchique avec la branche cadette. La pensée du czar était de savoir si la Russie pouvait compter dans l'avenir sur une alliance sérieuse avec la France ; car, a-t-il dit au comte de Paris, tous les Etats, sauf l'Allemagne, sont intéressés au relèvement de la France, mais aucun d'eux ne peut faire fond sur elle avec le gouvernement qu'elle a aujourd'hui. Le comte de Paris a dû faire savoir à l'empereur de Russie que le parti orléaniste avait perdu une grande partie de son crédit, qu'une restauration monarchique était bien difficile, et qu'ainsi il n'avait pas à faire entrer la France en ligne de compte dans sa politique. On m'assure que cet entretien n'a pas été sans contribuer au recul de la Russie dans les affaires d'Orient. »

Ce récit diffère notablement d'un autre qui a été édité par la *Correspondance Saint-Chéron*, et dans lequel se rencontraient des insinuations perfides au sujet de l'attitude des princes d'Orléans.

La question des vins.

La proposition de MM. Mitchell, Gannivet, Jolibois, demandant une enquête parlementaire pour rechercher les moyens d'établir *ad valorem* l'impôt sur les liquides, a été repoussée, nous l'avons dit, par une quinzaine de voix.

Dans cette question, cependant, le devoir des gauches était strict.

Dans tous les temps, les gauches ont combattu les octrois, les impôts de consommation, et surtout cette injuste répartition des entrées sur les liquides, qui frappe d'un

droit égal le vin du pauvre et celui du riche, la pièce de Suresnes et celle de Château-Lafitte.

Ce qu'on a débâté dans les clubs et les réunions électorales, depuis 28 ans, contre les 25 centimes que paie à la barrière le litre à 15 sous ne tiendrait pas dans les œuvres de Voltaire.

Cependant, à la Chambre des députés, on a enterré lestement la question sous un refus absolu de l'examiner et de l'étudier.

Si elle est insoluble — ce qui après tout est possible — il faut que ceux qui sont le plus intéressés sachent les raisons qui ne permettent pas d'établir sur les vins l'impôt *ad valorem*, c'est-à-dire l'impôt juste et proportionnel.

Il faut que le passé soit réhabilité au profit de l'avenir.

Mais il convient aussi de solliciter l'esprit d'initiative et de provoquer dans le public l'envie de trouver les moyens scientifiques certains de déguster et de reconnaître les vins précieux, même lorsqu'ils ont été soumis par leurs expéditeurs à une détérioration momentanée.

Il faut enfin que le public connaisse ses affaires.

Pourquoi a-t-on mis un impôt sur le vin ?

Pourquoi en a-t-on mis un uniforme sur les vins de toutes qualités ?

Bien des consommateurs ne s'en rendent pas compte.

La première taxe que les Parisiens aient payée sur les vins remonte à 1383 (4 avril) ; elle fut établie pour l'exécution d'ouvrages commencés dans la ville, et que le prévôt des marchands ne pouvait faire achever faute d'argent.

Les octrois et les embellissements des villes ont presque partout des points historiques communs.

Dès qu'on avait quelques travaux publics à faire, on songeait à imposer le vin, parce qu'il était à la fois un objet de luxe et de première nécessité, qu'il était facile de surveiller son entrée aux barrières, et que la contrebande sur cette matière est à la fois très-difficile, très-peu productive et par conséquent très-dédaignée des fraudeurs, qui préfèrent détériorer et allonger le vin après avoir payé l'impôt.

L'Etat et les villes se sont donc vus dans la nécessité, comme compensation de l'impôt qu'ils percevaient, de surveiller la vente et le débit des vins, et d'inventer tout un système d'inspection et de dégustation.

L'impôt *ad valorem* a été le rêve de nos pères.

Sur le vin en bouteille, comme le vin de Champagne, la perception *ad valorem* est facile ; le liquide porte son certificat d'origine avec lui, le contenant témoigne pour le contenu, et si le Jackson démocratique à 2 fr. 50 c. la bouteille paie autant que l'aristocratique Røderer, carte blanche à 12 fr., il n'y a pas d'injustice flagrante ; car, plus l'impôt dans ce cas est élevé, plus les intermédiaires et les débitants ont intérêt à ne faire entrer que du vin digne de le supporter.

Ainsi, dans les pays éloignés, où les vins étrangers paient très-cher d'entrée et très-gros de transport, on ne boit que des bordaux de premier ordre, justement parce qu'il faut le vendre un prix très-élevé et qu'on ne veut pas honorer une pièce de piquette de frais qui en quintupleraient le prix de revient, sans en augmenter la valeur intrinsèque ou vénale.

Théoriquement, l'impôt *ad valorem* est donc reconnu excellent.

On sait qu'il ne diminuerait pas la consommation des vins fins ; on peut même présumer qu'il l'augmenterait, car, par un effet de contradiction très-naturelle, les marchandises de luxe ne diminuent jamais de débit lorsqu'elles augmentent de prix.

Mais des expériences, faites à l'octroi de Paris à plusieurs époques, ont permis de reconnaître que la fraude serait facile, si l'impôt *ad valorem* était perçu à l'octroi ;

Car, plus le prix du vin serait élevé, plus le commerçant serait encouragé à se livrer à des trafics coupables.

Ces expériences ont porté principalement sur les hauts bordaux, que leurs propriétaires dénaturaient d'abord à l'aide de quelques additions frauduleuses qu'ils faisaient entrer ensuite comme vin ordinaire, malgré la surveillance des dégustateurs, prévenus qu'on allait les tromper ;

Puis, une fois les pièces entrées, le vin un peu reposé, au moyen d'un précipité chimique, les fraudeurs lui rendaient son

goût, ses qualités et ses honneurs naturels.

Cela a été répété plusieurs fois, ou entouré de toutes les garanties possibles de sincérité, et toujours l'octroi a été trompé.

Dès lors, on abandonna, peut-être un peu vite, l'idée d'imposer *ad valorem* les vins à leur entrée.

Toutefois, on étudia d'autres systèmes qui consistaient soit à prendre le vin à son origine et à le certifier en l'imposant à son entrée, soit à se fier à la déclaration de l'expéditeur. Dans le premier cas, l'Etat devait être un appréciateur ; dans le second, il pouvait venir involontairement falsificateur ou trebandier.

En effet, les grands crus ne produisent pas tous les ans des qualités égales, et l'année, dans le Bordelais ou la Bourgogne, vaut le double de telle autre année. Admettons, l'Etat était forcé d'apprécier cela, s'il se fiait aux déclarations d'origine de l'expéditeur, il pouvait favoriser des fraudes fort ingénieuses, qui auraient fait passer Suresnes pour du Chambertin, avec garantie de l'administration.

Enfin, on ne pouvait imposer le producteur pour des récoltes emmagasinées, venant vieux.

On le voit, le problème est complexe, le *statu quo* parut plus facile et plus mode.

Mais le *statu quo* est-il le dernier mot de possibilité ?

MM. Mitchell, Gannivet, Jolibois, représentants de pays vignobles, n'ont pas pensé. En leur qualité d'hommes de gouvernement, ils ne donnent pas le courant démagogique et électoral de l'abolition pure, simple et complète des octrois.

Ils savent que les villes et les communes en vivent ;

Mais ils voudraient que l'impôt fut réparti, plus judicieux, et qu'il ne pesât autant sur les petits.

Enfin, ils seraient désireux que l'Etat sur une question aussi controversée s'adressât au public, et que, s'il n'y a rien à faire de gouvernement, ils ne donnent pas le courant démagogique et électoral de l'abolition pure, simple et complète des octrois.

D'ailleurs, ils pensent peut-être que la science n'a pas été assez provoquée, sollicitée, et qu'elle a au service de l'administration d'autres moyens que ceux employés jusqu'à ce jour.

Mais ils sont du groupe de l'Appel au peuple, et les républicains ont répondu à leur proposition.

Braves républicains !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le maximum de la crue de la Loire observé à Orléans, le 30 juin, à 5 heures du matin ; il s'est élevé à 4^m 34.

Le maximum de la crue du Cher observé à Saint-Aignan-Noyers, le 29 juin, à 5 heures du soir, et s'est élevé à 4^m 40.

Les journaux de Nantes publient un annonçant que la crue se fera sentir à Nantes pendant les journées du 2, 3 et 4 juillet. Les prairies qui sont au-dessous de deux mètres au-dessus du niveau de la Loire pourront être inondées.

A Saumur, aujourd'hui 4^e juillet, le maximum de la crue de la Loire est à 4^m 95.

On nous signale, dans le compte rendu de la soirée de la Société du Fort, une soirée que nous nous hâtons de réparer, nous avons omis de rendre au fils aîné de l'artiste le témoignage qui lui est bien légitime. Siméon est un rôle ingrat, et le jeune artiste s'en est tiré avec plein succès. Si bien identifié avec son personnage, il a électrisé la salle et surtout l'a émue et émotionnée dans la scène du désespoir et du repentir.

Mardi, trois jeunes gens de Saint-En-Bourg, Eugène Veneau, Honoré Col, Arthur Col, avaient projeté de se baigner dans le Thouet après leur journée.

A huit heures du soir, en effet, les trois se mirent à l'eau vis-à-vis le village de la Motte, commune d'Artannes. Veneau seul était bon nageur.

tenait sur le bord, et Col, malgré les avis de ce dernier, s'avança trop au loin et disparut. Aux cris poussés par Biet, Veneau accourut; à trois reprises il plongea, saisit Col et le ramena, mais celui-ci l'enlaça, et pour le ramener, ses forces faiblir, se dégagea instinctivement et dut laisser son camarade pour ne pas se perdre lui-même.

Plusieurs personnes vinrent à leurs cris et firent aussitôt des recherches, mais en vain; ce n'est que le lendemain matin que le cadavre a été retiré. Il y avait en cet endroit 2 mètres 50 d'eau environ.

Arthur Col, né à Loudun, était âgé de 20 ans.

Pèlerinage eucharistique aux Ulmes de Saint-Florent, jeudi 6 juillet, sous la présidence de M^r Chesneau.

Les pèlerins angevins se réuniront à l'église du Corpus Domini, à 5 heures du matin, pour entendre la messe de communion, et partiront par le train de 7 h. pour arriver à Saumur à 8 h. 20.

Les voitures spéciales conduiront aussitôt les pèlerins aux Ulmes, où ils arriveront à 9 h. 1/2.

A 10 heures, grand-messe chantée en plein air, par M^r Chesneau; sermon par M. le curé de Doué.

Une quête sera faite pour la restauration du vénéré sanctuaire.

A 2 heures, vêpres chantées, exhortation par le R. P. Durand, supérieur des prêtres du Saint-Sacrement et directeur du pèlerinage. Procession du Saint-Sacrement.

Retour à Saumur à 4 h. 1/2.

Les pèlerins d'Angers reprendront le train de 7 h. 17.

Une belle bannière représentant le miracle des Ulmes sera offerte au nom des adhérents. Une souscription est ouverte pour en couvrir les frais.

Les pèlerins de Saumur peuvent s'assurer des places en écrivant dès aujourd'hui à Angers aux Pères du Saint-Sacrement et à MM. Briant et Hervé, et Gastineau.

Le registre d'inscription sera clos lundi 3 juillet, à midi.

Prix des places, aller et retour : 2 fr. par personne.

On trouvera également à dîner pour ceux qui se feront inscrire; prix : 2 fr. 50.

On annonce que la distribution des prix dans les lycées et collèges est fixée au 9 août, sauf les exceptions que des circonstances locales pourraient comporter.

Il résulte d'une dépêche de l'Agence Havas qu'un changement de garnison s'effectuera entre la 4^e brigade de cavalerie, maintenant à Versailles, et la 5^e, actuellement à Niort et à Angers; le 4^e régiment de cuirassiers sera établi à Angers.

La date du mouvement n'est pas encore connue.

M. l'intendant militaire Miéry a été chargé de l'inspection des compagnies de gendarmerie de la Vienne, des Deux-Sèvres, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

La ferme-école des Herbaudières, située commune de Chadigny, près Loches (Indre-et-Loire), a été désignée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour être le siège d'une station de viticulture.

Cet établissement, situé au milieu d'un pays essentiellement viticole, s'occupait depuis longtemps d'études variées sur la viticulture.

D'importants vignobles de création récente existent sur la propriété, et les différents systèmes connus de plantation, de taille, de culture, etc., sont appliqués sur des surfaces dépassant 30 hectares.

Une collection ampélographique importante, ne comprenant pas moins de neuf cents variétés de cépages, ainsi qu'un matériel complet de tous les instruments propres à la culture de la vigne et un laboratoire d'analyse chimique permettront aux élèves de la ferme-école de tirer le plus grand profit de l'enseignement qui leur sera donné.

Des examens d'admission auront lieu le 10 juillet prochain. Le nombre des candidats admis à titre gratuit est de quinze.

LA RÉCOLTE DE 1876.

Voici les nouvelles qui parviennent des départements, sur la récolte de 1876. Elles sont de beaucoup meilleures qu'on ne le croyait avec le triste printemps que nous avons eu cette année.

Dans le Nord, dans l'Ouest, dans l'Est, les blés ont passé fleur dans de bonnes conditions; si l'épiage a été en retard de quinze jours sur une année ordinaire, il s'est fait par un temps splendide.

Dans la Beauce, on compte sur une récolte qui compensera le déficit de celle de l'année dernière.

De la Champagne, de la Brie et de la Bourgogne, nouvelles satisfaisantes.

Le Limousin et l'Auvergne se montrent satisfaits, le Nivernais et le Berry espèrent leur récolte annuelle.

Tout fait entrevoir une bonne récolte ordinaire dans la Dordogne, la Somme, les bassins du Lot et du Tarn.

La vigne se présente dans d'excellentes conditions, d'après les nouvelles reçues des vignobles, et les effets des gelées de fin d'avril et du commencement de mai dernier seront à peu près nuls.

Dans le Tarn-et-Garonne et l'Hérault, on s'attend à une excellente récolte si le temps de la floraison se passe sans accident, et, comme la quantité de raisin est moins considérable qu'elle ne l'était l'année dernière, on compte sur la qualité.

Mais le phylloxera, doublé d'un autre insecte de découverte récente, fait parler de lui dans le Midi.

La récolte du lin est bonne dans le Nord. Les nouvelles de la Hollande et de la Belgique sont également favorables en ce qui concerne cette culture.

La récolte des foins et des prairies artificielles s'est faite à peu près dans les conditions ordinaires. C'est une année moyenne.

La plantation de la pomme de terre ayant été retardée cette année par les pluies du printemps, il faut attendre encore avant de formuler un pronostic.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.
Dimanche 2 juillet 1876,
A 4 h. 1/2 DU SOIR, PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.
Programme.
1. Le Mississippi, pas redoublé. X...
2. Due Foscarini, fantaisie. VERDI.
3. L'Étoile, polka. X...
4. L'Étincelle, air varié pour piston. ZIEGLER.
5. Grande valse sur la Traviata. VERDI.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.
Dimanche 2 juillet 1876,
A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.
Programme.
1. La Médaille de Crimée (marche). BLÉGER.
2. Le Domino noir (fantaisie). AUBER.
3. Le Génie des Roses (valse). X...
4. Hop! Hop! (polka). ZIEGLER.
5. Alsace-Lorraine (pas redoublé). BEN-TAYOUX.

Théâtre de Saumur.
La représentation qui doit être donnée à Saumur, jeudi 6 juillet, par des artistes du théâtre de l'Odéon, sera ainsi composée :
Le Juif polonais, pièce en 3 actes et 5 tableaux, de M. Erchmann-Chatrion, musique de M. Singla, avec décors, accessoires et costumes nouveaux;
Au public! prologue d'ouverture, de M. d'Hervilly;

L'Anglais ou le Fou raisonnable, comédie en un acte.

PERCEPTION DE SAUMUR.
Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable le 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Faits divers.

On écrit de Lyon :
La foudre continue à exercer ses ravages sur nos soldats.

Jeudi dernier, pendant un court orage qui a éclaté vers quatre heures du soir, la foudre est tombée sur la caserne de la Part-Dieu : sept cuirassiers et trois ouvriers civils ont été atteints plus ou moins grièvement. M. Foch, médecin major du 11^e cuirassiers, leur prodigue des secours.

Un des ouvriers civils est assez fortement contusionné; deux cuirassiers, Vincent et Gasiglia, assez gravement blessés, ont été transportés à l'infirmerie.

Un autre coup de foudre a tué une femme sur le pont Lafayette.

Nous lisons dans le *Suffrage universel*, d'Angoulême :
On nous raconte une assez plaisante histoire.

Dernièrement, le conseil municipal nommait une commission chargée de « baptiser » les rues nouvelles qui n'avaient encore aucune dénomination officielle. La commission, comme de juste, dressa un catalogue des célébrités angevines et distribua un nom de son catalogue à chacune de ces voies innommées. On décréta de la sorte qu'une rue nouvelle porterait désormais dans le monde le nom de *rue Gaudichaud*.

Gaudichaud est un naturaliste que la ville d'Angoulême s'honore de compter parmi ses enfants.

Tout était pour le mieux. On fait fondre une plaque suivant la formule et on la place à l'endroit voulu.

Mais voici que l'affaire se complique. Il paraît que jadis un nommé Gaudichaud, vaurien de la pire espèce, fut condamné à mort pour assassinat et exécuté en place publique. Les habitants de la *rue Gaudichaud* connaissaient l'assassin et non le savant. O remontrance ! ils se fâchent tout rouges et enlèvent, sans autre forme de procès, la plaque officielle, refusant péremptoirement de permettre qu'on déshonorât leur rue en lui infligeant un nom pareil.

Les choses en sont là. On négocie.

Il existe, dans une rue que nous ne voulons pas nommer, un magasin où, de tout temps, les clients ont été peu nombreux.

Le propriétaire actuel, sur le point de faire faillite, vient de mettre son magasin en vente.

— Mais, lui disait hier un ami, tu ne trouveras jamais un individu assez idiot pour t'acheter cela ?
— Et pourquoi donc ? répliqua-t-il ; mon prédécesseur en a bien trouvé un, lui ?

Calino à la pêche :
— Eh bien ! ça mord-il ? lui dit sa digne moitié, qui attend sans doute la friture pour le déjeuner.
— Donne-lui le temps, il n'y a que huit jours que la pêche est ouverte.

Un homme qui a beaucoup voyagé racontait dans un salon qu'il avait rencontré en Chine deux femmes plus laides que tout ce qu'il avait vu au monde.

Puis, remarquant dans la société deux vieilles demoiselles fort laides, il ajouta :
— Il est bien entendu que j'en excepte les personnes présentes.

Madame. — Combien y a-t-il de péchés capitaux ?
Monsieur. — Parbleu ! sept..., la gourmandise..., la paresse..., la...
Madame. — Très-bien. Je vois que vous les connaissez... Eh bien ! monsieur, il y en a huit.
Monsieur. — Et le huitième, S. V. P. ?
Madame. — La politique !!!

Dernières Nouvelles.

Au milieu des nouvelles toujours contradictoires de la Turquie, il y a deux faits certains que l'on peut affirmer aujourd'hui : — le premier, c'est que tous les efforts des puissances ont échoué, et que l'Angleterre, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie ont renoncé à rien obtenir de la Serbie ; — le second, c'est que le prince Milan est parti de Belgrade pour se mettre à la tête de son armée.

Les dépêches de la *Gazette d'Augsbourg*, que nous avons données hier, ne laissent aucun doute sur l'inutilité de l'intervention diplomatique des puissances ; quant au départ du prince, voici la dépêche que nous transmet l'Agence Havas :

« Belgrade, 29 juin.
Le prince Milan est parti, ce matin, à cinq heures, au milieu d'acclamations enthousiastes et au bruit des salves d'artillerie, se rendant à l'armée.

« Les ministres l'accompagnent jusqu'à Semendria.
« Le prince, une fois arrivé à la frontière, fera publier une proclamation.

« L'archevêque métropolitain et les évêques sont partis hier pour bénir les troupes.
« Il faut donc dire maintenant avec la *Presse* de Vienne que « tout espoir de maintenir la paix est évanoui. »

Combien de jours nous séparent de l'ouverture des hostilités ? Peut-être bien peu. Des dépêches indiquent le 30 juin, c'est-à-dire hier ; d'autres fixent pour date le 4 juillet.

Pour les articles non signés : P. GODET.
L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N^o 1740. — 4^e Juillet 1876.

Texte. Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Nos gravures. — *Mademoiselle Pristley*, nouvelle, par M. Louis Clodion (suite). — La skatinomanie, par Bertall. — Chronique du Sport. — Revue financière. — Faits divers. — Échecs.
Gravures. La rivière James, au-dessous de Rope-Ferry (Virginie). — Les rapides de la rivière James. — Les hauteurs de Maryland, près d'Harper's-Ferry. — Le paysage au Salon (deuxième série). — *La Marguerite de Faust*, tableau de M. J. Bertrand. — Les fêtes de Moral (3 dessins). — *La Résistance*, statue de M. Cabot, pour la ville de Dijon. — Le monument de la bataille de Legnano. — Monument à élever à Harfleur à Jean de Grouchy. — Rébus.

LES PRUSSIENS
LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, *l'Opinion* publiera, à dater du 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sacher-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de *l'Opinion*, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coq-Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

Voici le sommaire des gravures du dernier numéro de *l'Univers illustré* :
Revue à Longchamps, le maréchal-président et son état-major ; Salon de 1876 : *Flirtation*, tableau de M. Toulmouche ; principaux tableaux de *Sylvia*, le nouveau ballet de l'Opéra ; l'hippodrome de Longchamps au moment de la course du grand prix de Paris ; exposition de Philadelphie : la milice noire dans le parc de Fairmount, le pavillon des dames ; rébus.

Dans ce numéro, *l'Univers illustré* commence la publication des *Lettres à Louise*, correspondance entièrement inédite, de H. de Balzac. Toutes les personnes de bon goût voudront lire ces lettres de l'immortel auteur de la *Comédie humaine*, qui forment un petit roman plein de sentiment et d'esprit. — Disons enfin que *l'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes.

BAINS DE MER.
CASINO
DES SABLES-D'OLONNE
Ouverture le 1^{er} Juillet.
Tous les jours : Spectacle, Bal, Concert.
Agence gratuite de location et renseignements.
— Ecrire : au Directeur du Casino.
BILLETTS DE SAISON à prix réduits de 40 p. 100, au départ des stations des lignes des CHARENTES et de la VENDÉE, VALABLES PENDANT UNE SEMAINE.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE MAINE-ET-LOIRE ET NANTES
A ANGERS ET A PARIS, 15, RUE LOUIS-LE-GRAND

CAPITAL-ACTIONS : 10 MILLIONS DE FRANCS
DONT 8 MILLIONS VERSÉS

SUBVENTIONS : 8,190,000 francs.

CONCESSIONS : 182 kilomètres dans les départements de Maine-et-Loire ; 30 kilomètres de Nantes à la jonction de Maine-et-Loire.

EMISSION DE 35,000 OBLIGATIONS

de 500 francs
AMORTISSABLES EN 96 ANNÉES ET RAPPORTANT 15 francs d'intérêt annuel.

Payables par semestres les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet

A la Société de Dépôts et de Comptes Courants, à Paris

Le premier Remboursement aura lieu le 1^{er} Juillet 1877.

Ladite Emission a été AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTERIELLE DU 24 JUIN 1876, sur le

versement à la Caisse des Dépôts et Consignations de 1,840,000 fr. complétant la justification des HUIT MILLIONS de dépenses préalables émises par le Décret de concession du 28 octobre 1873.

Prix d'émission : 277 fr. 50
(Jouissance à dater du 1^{er} Juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

40 fr. en souscrivant ;
27 50 à la répartition ;
70 » du 1^{er} au 10 septembre 1876 ;
70 » du 1^{er} au 10 janvier 1877, sous déduction du coupon échéant à cette date, lequel sera payé net d'impôts ;
70 » du 1^{er} au 10 mai 1877.

Les versements en retard seront passibles de l'intérêt à 6 0/0.

Les Souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec bonification d'un escompte à 5 0/0, soit de 5 fr. 20 par obligation pour la libération intégrale au moment de la Souscription.

En tenant compte de cette bonification, le prix de l'obligation libérée en entier ressort à

272 fr. 30
soit un placement à 5 1/2 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

GARANTIES

Ce placement est garanti par 67 kilomètres de chemins de fer de Montreuil-Bellay à Angers, presque entièrement achevés, et dont l'ouverture à l'exploitation aura lieu en novembre prochain.

Une convention conclue, sous réserve de l'approbation du gouvernement, avec M. le président de la Compagnie des Charentes, assure un revenu net de 12,500 francs par kilomètre, soit de 800,000 francs pour la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, alors que le service des 35,000 Obligations n'exige qu'une annuité totale de 558,000 francs. Au delà de 25,000 francs de produit brut par kilomètre, la Compagnie de Maine-et-Loire et Nantes aura droit à la moitié de la recette.

La Souscription sera ouverte :
Le JEUDI 6 JUILLET de 10 à 4 heures
A LA SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, à Paris.

On reçoit, dès maintenant, les demandes faites par correspondance, accompagnées du premier verse-

ment. LES SOUSCRIPTIONS D'OBLIGATIONS LIBÉRÉES AURONT UN DROIT DE PRÉFÉRENCE.

L'Administrateur délégué, SENCHEZ, G. O. et du Rhône.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, à partir du 20 Juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 30 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 -
1 - 30 - soir.	7 - 40 -	9 - 7 -	11 - 44 -
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 45 -	9 h. 37 m. matin.	3 - 30 -
12 - 30 - soir.	6 - 20 -	7 - 39 -	11 - 18 -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % jouissance décembre.	67 35	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jous. janv. 70.	673 75	»	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	97 70	»	»	Crédit Mobilier.	152 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	537 60	»	10
5 % jouiss. novembre.	104 60	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	477 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	550	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	493 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	440	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	491 25	1	35	Est, jouissance nov.	582 50	»	5	Orléans.	326	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	491 25	1	35	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	957 50	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»
1865, 4 %	504	2	»	Midi, jouissance juillet.	762 50	»	5	Est.	312 50	»	»
1869, 3 %	374 50	2	50	Nord, jouissance juillet.	1358 75	»	8	Nord.	326	»	»
1871, 3 %	352 50	»	4	Orléans, jouissance octobre.	1000	»	»	Ouest.	323 50	»	»
1875, 4 %	474 50	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	643 75	»	1	Midi.	320	»	»
Banque de France, j. juillet.	3625	»	25	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	1200	»	»	Deux-Charentes.	295	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	655	»	50	Compagnie parisienne du Gaz.	1200	»	»	Vendée.	250	»	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	370	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14 50	»	»	Canal de Suez.	512 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	348 75	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320	2	50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	705	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	1 - 37 -	soir, omnibus.
6 - 45 -	7 - 17 -	express-omnibus.
9 - 1 -	10 - 37 -	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	8 - 30 -	soir, omnibus.
6 - 45 -	9 - 41 -	express-omnibus.
9 - 1 -	12 - 38 -	soir, omnibus.
12 - 38 -	4 - 41 -	express-omnibus.
4 - 41 -	10 - 28 -	express-omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 18.

D'un acte reçu par M^e Clouard, notaire à Saumur, le quinze mai mil huit cent soixante-seize, portant cette mention : Enregistré à Saumur, le dix-sept mai mil huit cent soixante-seize, folio 12, recto, case 6. Reçu sept francs cinquante centimes, décimes : un franc quatre-vingt-huit centimes. (Signé) : CLOUARD.

Il résulte que M. Adolphe Descamps et M. Jules Ballu, menuisiers, demeurant à Saumur, ont résilié purement et simplement la société en nom collectif qui avait été formée entre eux sous la raison sociale Descamps et J. Ballu, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de menuisier et marchand revendeur, suivant acte passé devant ledit M^e Clouard, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-seize.

Extrait, par ledit M^e Clouard, de la minute de l'acte de dissolution susénoncé, dont expéditions ont été déposées, l'une au greffe du tribunal de commerce de Saumur, l'autre au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur.

(309) Signé : CLOUARD.

Etudes de M^e MÉHOUSAS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,
Le dimanche 16 juillet 1876, à midi,

LES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.
Commune de Courchamps.

- 1^o Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.
- 2^o Un are 50 centiares de terre, à la Place.
- Commune de Cizay.
- 3^o Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
- 4^o Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
- 5^o Onze ares de vigne, au même lieu.
- 6^o Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
- Commune de Rou-Marson.
- 7^o Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.
- 8^o Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
- 9^o Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
- 10^o Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.
- 11^o Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.
- 12^o Soixante-seize ares 33 centiares de bois, aux Bois-Foux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MAISON-PRÉ
Située au lieu de ce nom, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,

Consistant en maison d'habitation, remise, écurie et jardin ; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n^o 77, pour une contenance de 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BRADULT-ROUSSEL, négociant à Saumur, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (269)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MAISON DE MAITRE

DU PRIEURÉ DU COUDRAY,
Avec servitudes, vastes caves, cour, jardin et clos de vigne ; le tout situé au bourg du Coudray-Macouard, d'une contenance de 50 ares.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Dimanche 23 juillet, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,
DE MAISON
De construction récente,

Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, caves, greniers, servitudes, et jardin contenant 5 ares ; le tout sis au Pont-Fouchard, rue du Bourg-Neuf.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (289)

Etude de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

ADJUDICATION
SUR UNE ENCHÈRE,
En l'étude et par le ministère de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire),
Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure du soir,
DE LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE LA
BOUSSINIÈRE-DES-DOUVES
Sise commune de Couesmes (Indre-et-Loire), près de Château-la-Vallière,

Comprenant :
Petit château en parfait état, communs, jardins anglais et potagers, plantés de beaux arbres et coupés d'eaux vives, grandes et bonnes prairies réservées, et une très-belle ferme ;
Le tout en un tenant, contenant 50 hectares.
Revenu sérieux. — Mise à prix fixée par jugement : 80,000 francs.
Pour tous renseignements, s'adresser :
1^o A M^e FOUCHARD, notaire au Mans ;
2^o A M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, rédacteur du cahier des charges. (264)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON
AVEC JARDIN,
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 17.
S'adresser à M. MESLET, ferblantier, rue de la Comédie. (286)

A LOUER
En totalité ou par parties,

Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 4 juillet 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Chartrain, rue Nationale, à la vente publique aux enchères d'un beau mobilier.

Il sera vendu :
Un beau piano en palissandre, secrétaire et buffet en acajou, plusieurs beaux lits, sommiers élastiques, belles glaces, deux bibliothèques, baïgnaires, matelas, pendules, chemises prussiennes, tableaux, casiers, une devanure de magasin, bouteilles vides, quincaillerie, cinq monuments funèbres, vaisselle et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
D'UN POULAIN
Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le samedi, 8 juillet 1876, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'un jeune poulain provenant de l'Ecole de cavalerie.
Prix payable comptant, plus cinq pour cent pour les frais.
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (310)

Changement de Domicile.
M. LECOY, avocat, a transféré son domicile rue des Pâtes, n^o 3.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (104)

HERNIES, PROLAPSUS ET MALADIES VESSIE
Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont radicalement guéries par la Neptunide-Houille (extrait de plantes marines), renseignements gratuits, Bouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,